

Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mars 2006 de la commission Agenda 21, acceptée par le Conseil municipal le 28 avril 2008, intitulée: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer aux entreprises d'auto-partage un minimum de dix places de parking, notamment dans les parkings gérés par la Gérance immobilière municipale, en des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes;
- à demander au Conseil d'Etat de mettre à la disposition des entreprises d'auto-partage des places de parc en surface sur le territoire de la Ville de Genève;
- à accompagner ces mesures d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés;
- à évaluer les effets de ces mesures après trois ans et à rendre un rapport au Conseil municipal;
- à prendre des mesures rapides pour que les services de la Ville de Genève remplacent, autant que possible, une part de leur parc automobile par des contrats avec les entreprises d'auto-partage, permettant ainsi que d'autres personnes intéressées puissent bénéficier des véhicules réservés à la Ville de Genève lorsque celle-ci ne les utilise pas (soir, week-end, etc.);
- à encourager les entreprises d'auto-partage à proposer davantage de véhicules «propres», libérant moins de CO₂ dans l'atmosphère.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Favoriser l'intermodalité et la multimodalité en matière de transports est l'une des mesures envisagées dans la stratégie de mobilité durable qui figure dans le plan directeur communal Genève 2020.

Dans cette perspective, le développement de l'auto-partage est une option réaliste pour offrir à la population et aux entreprises une solution alternative à la possession et à l'emploi quotidien de la voiture.

Développement et promotion de l'auto-partage en ville de Genève

Pour favoriser le développement de l'auto-partage à Genève, la Ville a sollicité l'extension de la flotte de la coopérative Mobility CarSharing sur des lieux

spécifiques, proches des bâtiments administratifs. Ainsi, des emplacements ont été ouverts, notamment au parking de l'Hôtel des finances et au parking Saint-Antoine.

Il est à relever que, en 2006 déjà, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a réalisé une étude concernant l'évaluation du potentiel d'augmentation de l'offre de véhicules en auto-partage dans différents quartiers de la ville de Genève.

Cette étude a été transmise à la coopérative Mobility CarSharing, qui a indiqué que de nouveaux emplacements dans ces quartiers étaient recherchés mais qu'il était difficile de trouver des places de stationnement satisfaisantes, propres à répondre aux contraintes logistiques du dispositif Mobility.

En 2007, le Service de la mobilité et la Gérance immobilière municipale (GIM) ont proposé à Mobility CarSharing une liste de 10 emplacements au sein des parkings gérés par la GIM, disponibles à la location pour accueillir des véhicules en auto-partage. Cette démarche a abouti à l'ouverture d'un emplacement aux Eaux-Vives, à la rue des Vollandes. C'est notamment en raison de contraintes d'accès et de l'indisponibilité en sous-sol du réseau nécessaire au fonctionnement des ordinateurs de bord que les autres emplacements ne convenaient pas.

Par ailleurs, il est à noter que la direction du département des finances et du logement, en collaboration avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le Service d'urbanisme, procède actuellement à un état des lieux de la situation des 76 parkings de la GIM, en termes de location, d'utilisation et de situation en regard des aménagements urbains existants et des projets aux alentours. Ce diagnostic doit servir de base à l'élaboration de la nouvelle politique de gestion des parkings de la GIM. Il permettra, notamment, d'identifier et de proposer de nouveaux emplacements pour des véhicules Mobility CarSharing à faible consommation et faibles émissions de CO₂.

La mise à disposition de places de stationnement en surface sur le territoire de la Ville peut être envisagée à court terme pour les places de stationnement dont la Ville est propriétaire.

En revanche, il n'est pas envisageable de réserver des places pour Mobility CarSharing sur le domaine public, car cette mesure serait assimilée à une privatisation du domaine public.

Pour ce qui est de la promotion de l'auto-partage et des nouveaux emplacements Mobility CarSharing, elle peut être soutenue en utilisant les moyens dont dispose l'administration, à savoir le site internet et le journal communal, distribué à l'ensemble des résident-e-s de la ville. Si une communication plus ciblée, par quartier, devait être réalisée, il conviendrait d'en définir les modalités avec la coopérative Mobility CarSharing, dans le cadre de la stratégie marketing de l'entreprise, notamment.

Cette démarche soulève toutefois la question de savoir selon quelles modalités la Ville veut favoriser le développement de l'auto-partage, considérant que Mobility CarSharing est une entreprise privée en situation de monopole. Ce point devra, le cas échéant, faire l'objet d'une réflexion plus approfondie et d'un arbitrage au niveau politique.

L'auto-partage au sein de l'administration municipale

A la suite de l'introduction du bouquet de transports pour les employé-e-s de l'administration municipale en 2002, une promotion interne de l'auto-partage a été réalisée, notamment à travers une fiche-info qui a été distribuée aux collaborateurs et collaboratrices dans le cadre du programme de gestion environnementale 2003-2007.

Ainsi, les services municipaux ont la possibilité d'acquérir auprès de Mobility CarSharing des abonnements «Mobility Business CarSharing», avec des cartes d'accès transmissibles. Cela permet aux employé-e-s devant effectuer des transports de matériel lourd ou volumineux d'utiliser une voiture en auto-partage.

De plus, à ce jour, la Ville dispose d'un véhicule Mobility CarSharing (Lignon, ch. du Château-Bloch 19), qui est accessible aux abonnés et sociétaires Mobility CarSharing, hors des heures de travail et le week-end.

Enfin, il est à noter que le Conseil administratif, suite à un rapport concernant la vétusté du parc de véhicules de la Ville de Genève, a décidé d'engager rapidement une action d'assainissement du parc des véhicules municipaux.

A ce titre, la Commission de gestion des véhicules (COGEVE) a été chargée de réaliser un plan d'action visant à retirer de la circulation les véhicules ne répondant pas à des normes minimales et d'étudier une nouvelle stratégie de renouvellement des véhicules incluant le rythme de remplacement des véhicules, la problématique de la réduction du parc global ainsi que l'encouragement à l'auto-partage. Cette stratégie doit tenir compte de l'évolution des technologies et des contraintes environnementales.

Dans ce cadre, la question de l'opportunité de remplacer les véhicules de la Ville de Genève par des véhicules Mobility CarSharing disponibles au public en dehors des heures de travail, sera envisagée. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin de 2008.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

Le 5 novembre 2008.